

La Roche-sur-Yon, le mardi 18 décembre 2018

Direction des Affaires juridiques
et des assemblées
Service Assemblées-Courrier

HOTEL DE VILLE
Place Napoléon – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU

1	BUDGET PRIMITIF 2019 - TAUX D'IMPOSITION 2019 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - SUBVENTIONS - PROVISIONS - ETAT DES EFFECTIFS
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le débat d'orientations budgétaires du 13 novembre dernier a décrit le contexte dans lequel le budget primitif 2019 devait être élaboré, avec notamment le projet de loi de finances 2019 dont les principales dispositions concernent la stabilité des dotations et une loi spécifique sur la fiscalité locale attendue pour le 1^{er} trimestre 2019.

Afin de garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement du programme pluriannuel d'investissement ambitieux de la Ville de La Roche-sur-Yon, il est indispensable de contenir les dépenses de la collectivité, et notamment les charges de personnel.

Le budget primitif 2019 se caractérise par :

- la stabilité des taux d'imposition,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et notamment des charges de personnel,
- le respect des engagements contractuels pris avec l'Etat,
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement,
- la réduction du nombre de budgets annexes.

La poursuite des efforts de gestion engagés par la collectivité permettent de dégager une épargne nette prévisionnelle à hauteur de 2,9 M€, en progression de 36 % par rapport au BP 2018

Le budget principal est équilibré à hauteur de 123 436 459 € dont 83 108 416 euros en fonctionnement et 40 328 043 € en investissement.

Les budgets annexes s'élèvent à 7 447 748 €, dont 4 549 977€ en fonctionnement et 2 897 771 € en investissement.

1. Adopte par **34 voix POUR** le Budget Primitif 2019 du budget principal et des budgets annexes, tels qu'ils figurent dans les documents annexes,

10 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL,
A. CHARRIEAU, T.DE LA CROIX, G. BATIOU, F. BESSON, A. HERMANN, D. BESSONNET

2. Adopte par **36 voix POUR** les taux suivants pour 2019 concernant les trois taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 23,85 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,17 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,69 %.

8 ABSTENTIONS : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL,
G. BATIOU, F. BESSON, A. HERMANN, D. BESSONNET

3. Approuve par **36 voix POUR** la situation des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement telle que présentée,

8 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL,
G. BATIOU, F. BESSON, A. HERMANN, D. BESSONNET

4. Adopte par **34 voix POUR** la liste des subventions telle qu'elle figure en annexe, et autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes, dans le cadre de leurs délégations respectives, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier, et notamment les conventions et avenants à intervenir avec les organismes bénéficiaires,

8 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL,
G. BATIOU, F. BESSON, A. HERMANN, D. BESSONNET

Ne prennent pas part au vote : A.S. SARDAU et D. GUILLET

5. Approuve par **36 voix POUR** la mise en place de provisions pour dépréciation d'actifs et de provisions pour risques et charges liées aux comptes épargne temps,

8 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL,
G. BATIOU, F. BESSON, A. HERMANN, D. BESSONNET

6. Approuve par **36 voix POUR** l'actualisation des effectifs tels qu'ils figurent aux annexes C1 du Budget Primitif 2019,

8 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL,
G. BATIOU, F. BESSON, A. HERMANN, D. BESSONNET

2	DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La décision modificative n° 3 permet une modification de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

Les principales inscriptions concernent le budget principal avec :

- des crédits complémentaires pour le câblage informatique des écoles (50 K€),
- des crédits de taxes foncières concernant des acquisitions au Bourg-sous-La Roche (14 K€),
- une hausse de la subvention versée à la Ligue contre le cancer liée à la course de La Joséphine (10 K€),
- des ajustements de crédits sur le plan pluriannuel d'investissement pour tenir compte de l'avancement des opérations permettant de réduire l'emprunt d'équilibre de 2,5 M€

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

3	REVISION LIBRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil de modifier l'attribution de compensation en investissement conformément au rapport de la CLECT du 24 octobre 2017 relatif au transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales à La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET STATIONNEMENT PAYANT
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil est appelé à se prononcer sur l'admission en non valeur de 32 991,99 € en créances éteintes pour 14 045,22 € sur le budget principal et de 25,60 € en non valeur sur le budget stationnement payant.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	REVITALISATION SOCIALE DU QUARTIER DE LA VIGNE AUX ROSES AVEC LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE PONT-BOILEAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEDER AU TITRE DE L'ITI
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Dans le cadre des fonds européens 2014-2020, le Conseil régional des Pays de la Loire, en tant qu'autorité de gestion, a confié aux agglomérations le rôle de piloter le dispositif « Investissement Territorial Intégré » (ITI). Il incombe à notre agglomération de sélectionner les opérations susceptibles de bénéficier d'un soutien du FEDER dans les domaines de la transition énergétique, de la préservation de l'environnement et de l'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires (axes 4, 5 et 6).

Aussi, pour soutenir le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire en plein cœur du quartier prioritaire de La Vigne aux Roses, il est proposé de solliciter une subvention de 497 658 € au titre du FEDER dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	VOIE VERTE RUE GEORGES MAZURELLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION (FONDS DE CONCOURS)
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant, au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération, définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

Afin de répondre aux objectifs de ce plan d'actions en faveur des modes doux, l'Agglomération par délibération communautaire en date du 8 novembre 2016, a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

L'enveloppe allouée par l'Agglomération pour l'attribution de fonds de concours en faveur des modes doux pour la commune de La Roche-sur-Yon est de 579 973 euros sur la durée du mandat.

Il est donc proposé de solliciter un versement de fonds de concours de 15 788,39 euros pour la création d'une voie verte rue Georges Mazurelle, dans le quartier Vallée Verte - Liberté.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - DEFINITION DES CONDITIONS PATRIMONIALES ET FINANCIERES
----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Suite aux délibérations concordantes de la commune et de l'Agglomération portant sur le transfert de la compétence eau potable, l'arrêté préfectoral n° 2018-DECTAJ/3-587 du 3 octobre 2018 a approuvé l'intégration de cette compétence, à titre optionnel, dans les statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération au 1^{er} janvier 2019.

L'Agglomération et la commune, par délibérations concordantes, doivent à présent définir précisément les conditions patrimoniales et financières pour approuver définitivement le transfert de la gestion de l'eau potable.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions patrimoniales et financières telles que décrites ci-dessous et le procès-verbal annexé à la présente délibération.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

34 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

8	MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - COMPETENCE "GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES" ET CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL
----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur une modification statutaire portant, d'une part, sur la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" qui devient, depuis la loi du 3 août 2018, une compétence distincte de la compétence "Assainissement" et, d'autre part, sur le transfert du siège social de La Roche-sur-Yon Agglomération, une fois les travaux de la première tranche "Ilot Poste Conservatoire" achevés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	CONTENTIEUX SAS BGCV C/ VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil municipal est appelé à approuver les termes d'un protocole transactionnel à intervenir entre la SAS BGCV et la Ville de La Roche-sur-Yon.

Celui-ci a pour objet de mettre fin au litige opposant les deux parties, concernant l'annulation du marché, signé le 6 février 2017, attribuant à la SAS BGCV le lot n° 2 "Gros œuvre" du marché de travaux de construction du groupe scolaire du Pont Boileau, ainsi que la demande d'indemnisation consécutive.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	LES HALLES - U EXPRESS - AVENANT A LA PROMESSE DE BAIL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE CEPARESO
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Une promesse de bail a été signée le 2 mai 2017 entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la société CEPARESO portant sur l'ensemble immobilier occupé par le supermarché « U EXPRESS » situé sur le parvis des halles, à l'angle des rues Sadi Carnot et Malesherbes.

La Ville de La Roche-sur-Yon, propriétaire de cet ensemble immobilier, a engagé un important programme de requalification du quartier des halles et tout particulièrement des bâtiments situés sur le parvis des halles. Dans le cadre de cette requalification, il est envisagé de transférer le supermarché dans les locaux qui abritent aujourd'hui la Librairie 85000 et le restaurant Le Karo.

Le présent avenant a pour objet de proroger le délai de levée des conditions suspensives en lien avec le décalage prévu dans la livraison des locaux à la société CEPARESO. La date relative au délai d'obtention du ou des prêts bancaires est portée au 15 septembre 2019 en substitution de la date du 31 décembre 2018. Cette même date du 15 septembre est retenue pour la levée des conditions suspensives.

Elle repose sur la date de la livraison du local à la société CEPARESO estimée entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Cette période de 2 mois se substitue à la date du 1^{er} avril 2019 dans l'ensemble de la promesse de bail.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	"LA NAPOLINE" GOURMANDISE OFFICIELLE DE LA ROCHE-SUR-YON - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE COMMUNICATION ET DU CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Comme convenu dans le règlement du jeu-concours adopté par délibération du Conseil municipal du 3 mai 2016, la Ville confie à la SARL CHOCOLAT GELENCSEUR l'exploitation à titre gratuit de la marque précitée.

Un contrat de licence d'exploitation exclusive à titre gratuit ainsi qu'une convention précisant les engagements réciproques des parties concernant "LA NAPOLINE, gourmandise officielle de La Roche-sur-Yon", doivent donc être conclus entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SARL CHOCOLAT GELENCSEUR.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	FOURNITURE DE PRODUITS VEGETAUX ET HORTICOLES - AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

La présente procédure a pour objet la fourniture de produits végétaux et horticoles pour s'approvisionner dès la survenance des besoins. Elle est décomposée en 12 lots et chaque lot représente un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni

maximum, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2019, et reconductible tacitement 3 fois, soit pour un durée maximum de 4 ans.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature des marchés attribués par la Commission d'appel d'offres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 1 "Gros Œuvre"
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 2 "Charpente métallique"
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 6 "Menuiseries extérieures aluminium - Murs rideaux"
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 7 "Serrurerie"
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 9 "Cloisons sèches"
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 10 "Revêtements de sols durs et souples"
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 11 "Plafonds suspendus"
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 14 "VMC Chauffage Désenfumage Hotte cuisine"
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 15 "Plomberie Sanitaire RIA"
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 16 "Electricité Courants forts Courants Faibles"
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 1 au lot n° 17 "Cuisine"

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNEE 2018
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Le Conseil est informé des mises à disposition d'agents communaux auprès de différentes associations pour l'année 2018.

Il est également proposé au Conseil d'attribuer une subvention complémentaire à l'AMAQY et au FCY Rugby afin de rembourser les frais de personnel afférents à la mise à disposition d'agents communaux à ces associations pour l'année 2018.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	MISE EN OEUVRE DU TELETRAVAIL AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

La mise en place du télétravail au sein de la collectivité peut ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'organisation du travail. Elle s'inscrit dans une dynamique d'amélioration de la qualité de vie au travail en permettant un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Par ailleurs, le développement du télétravail constitue un levier d'innovation, de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, au service du développement durable. Néanmoins, le télétravail, basé sur un contrat de confiance avec les agents, peut aussi donner lieu à des dérives et des détournements, ce qui entraînerait à terme sa disparition. Il convient donc de bien définir ses modalités de mise en œuvre.

Face à ces enjeux, il est proposé au Conseil municipal de valider la charte visant à définir les modalités d'organisation du télétravail au sein de la collectivité pour une application au 1^{er} janvier 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Suite à la démission de Mathieu DURQUETY, il est proposé de modifier la désignation des élus dans les différentes commissions.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	ELIMINATION DE DOCUMENTS
-----------	---------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Dans le cadre de la gestion du fond documentaire, il est nécessaire de procéder à l'élimination de documents devenus obsolètes. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le désherbage des documents annexés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Comme chaque année, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie afin d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégation des services publics et régies dotées de l'autonomie financière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 ABSTENTION : Monsieur Guy Batiot

19	MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DE L'ILOT HOTEL DE VILLE-MUSEE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des déclassements du domaine public notamment des portions de voiries ou parking, des délaissés fonciers ou encore des jardins, en vue de les aliéner. La Ville souhaite ainsi lancer une enquête publique pour déclasser une portion du jardin de la Mairie.

Le Conseil municipal est appelé à approuver ce lancement d'enquête publique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DU CHATEAU DU PLESSIS
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des déclassements du domaine public notamment des portions de voiries ou parking, des délaissés fonciers ou encore des jardins, en vue de les aliéner. La Ville souhaite ainsi lancer une enquête publique pour déclasser une portion des abords du Château du Plessis.

Le Conseil municipal est appelé à approuver ce lancement d'enquête publique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 ABSTENTIONS : Madame Martine Chantecaille, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

21	MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AUX CLASSEMENTS ET DECLASSEMENTS DE DOMAINE PUBLIC
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau

Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des classements et déclassements du domaine public des voiries et délaissés fonciers en vue de les aliéner. La Ville souhaite ainsi lancer une enquête publique pour classer la voirie et équipements communs du lotissement Les Jardins de Chabot et déclasser des délaissés de voirie et fonciers rue René Couzinet, Place du Docteur Faust, rue Joseph Bara, Chemin Armand Thouzeau, Zone Acti'Sud, Zone Acti'Nord et les abords du Château des Oudairies.

Le Conseil municipal est appelé à approuver ce lancement d'enquête publique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	QUARTIER DES HALLES - CONCESSION D'AMENAGEMENT - DESIGNATION DE L'AMENAGEUR ET APPROBATION DU TRAITE DE CONCESSION
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Suite aux auditions et négociations, il est proposé d'attribuer la concession d'aménagement du quartier des Halles à ORYON et d'autoriser la signature du traité de concession

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Franck Pothier, Madame Nathalie Gosselin, Madame Marie-Leczinska Mornet, Monsieur Bernard Quenault, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Anita Charrieau

23	ACTION CŒUR DE VILLE - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE ACTION LOGEMENT, LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'objet de la convention opérationnelle est de définir les conditions d'une intervention commune, Action Logement, Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerces pour accroître l'attractivité du centre-ville :

- Identification des immeubles maîtrisés par la collectivité ou qui seront maîtrisés par des opérateurs publics fonciers ou opérateurs privés, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services ;
- Engagement d'Action-Logement Services à analyser les opérations identifiées et à instruire les demandes de financement des opérations éligibles lorsque celui-ci est nécessaire pour faciliter la réalisation de ces dernières.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DE LA VIGNE AUX ROSES - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier de La Vigne aux Roses (Programme d'Intérêt Régional bénéficiant d'un financement de l'ANRU).

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente pour la gestion de l'ensemble des réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

L'opération engagée par la Ville de La Roche-sur-Yon sur le quartier de La Vigne aux Roses comprend des travaux sur ces réseaux. Par conséquent, en raison de l'imbrication physique des infrastructures (voirie et eaux pluviales) et afin d'assurer une cohérence d'ensemble des travaux et des garanties associées, il est proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage (transfert de maîtrise d'ouvrage) afin de mener à bien cette opération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DU ROND-POINT SOUBISE - LES AJONCS - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU DEPARTEMENT
-----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

La Ville va réaliser un aménagement paysager sur le rond-point Soubise, situé sur la RD 160, permettant l'accès vers la ZA des Ajoncs.

Ce rond-point, situé sur les 2 communes de La Ferrière et de La Roche-sur-Yon est départemental et est actuellement entretenu par le département de la Vendée.

Le Département a proposé de contribuer à l'investissement si la Ville s'engageait à aménager ce rond-point, et sous condition que la Ville se charge de son entretien ultérieur.

La Ville sollicite donc la participation financière du Département selon les conditions prévues, à savoir 70 % du montant d'investissement avec un montant plafond de 20 000 €.

Du fait de la localisation de ce rond-point, situé sur 2 communes, l'entretien du site fera l'objet d'une convention tripartite avec le Département et la commune de La Ferrière, mais sera pris en charge par la Ville de La Roche-sur-Yon dans le cadre d'une externalisation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SOLIHA VENDEE POUR LA REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE SUR DES PROJETS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS - RUE GUTENBERG ET RUE ANATOLE FRANCE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention au profit de l'Association SOLiHA pour la réalisation d'études de faisabilité pour des projets de réhabilitation de logements et locaux associatifs en logements locatifs à loyer abordable.

Les trois immeubles proposés sont situés au :

- 15 rue Gutenberg,
- 27-27 bis rue Gutenberg,
- 15 rue Anatole France.

La rémunération de SOLiHA est fixée à 7 000 € HT pour la mission d'aide à la décision.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 137, 138 ET 139 RUE GUÉRIN AUPRES DES CONSORTS TUDEAU
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition auprès des Consorts TUDEAU de l'ensemble immobilier situé 137 à 139 rue Guérin dans le cadre du projet de requalification du Bourg-sous-La Roche. Après négociation, les parties se sont entendues sur le prix de 280 000 € net de taxe.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AUPRES DE MADAME SANDRINE FERRE - RUE EMILE GABORY
-----------	---

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Dans le cadre du projet de requalification du Bourg, le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 22 m², dans l'attente du document d'arpentage, à prélever sur la parcelle cadastrée section BW numéro 275 située 104 rue Emile Gabory à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA POSE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE - LE CHAMP DES BROUSSAILLES
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de ENEDIS relative à la pose d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée section IM numéro 99, située Le Champ des Broussailles à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2017
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Ville de La Roche-sur-Yon. Il a également été présenté devant la Commission Consultative des usagers des Services Publics Locaux le 03 octobre 2018.

PREND ACTE

31	MICROCREDIT PERSONNEL - CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET SES PARTENAIRES BANCAIRES : LE CREDIT AGRICOLE ET LE CREDIT MUNICIPAL DE NANTES
-----------	--

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

Depuis 2010, la Ville propose un microcrédit personnel aux Yonnais exclus du système bancaire. L'objectif est d'aider les demandeurs à financer un projet d'insertion sociale ou professionnelle. Les conventions signées avec le Crédit Agricole et le Crédit Municipal de Nantes sont arrivées à échéance. Il est proposé de les renouveler.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 ABSTENTION : Monsieur Guy Batiot

32	CHARTRE DES CONSEILS CITOYENS - MODIFICATION
-----------	---

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

La charte prévoyait une durée de 3 ans pour le mandat des conseillers citoyens. Par cohérence et volonté de terminer les travaux en cours, il est proposé de prolonger le mandat jusqu'au renouvellement du contrat de ville en 2020.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33	PARTICIPATION FINANCIERE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES CATHOLIQUES DE LA ROCHE-SUR-YON - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LES OGEC
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Par délibération du 3 février 2015, le Conseil municipal avait fixé les termes de la convention liant la Ville et les OGEC yonnais, relative à la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées catholiques de La Roche-sur-Yon. Cette convention arrivant à son terme le 31 décembre 2018, il convient de la renouveler.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

34 voix POUR

2 voix CONTRE : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

7 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

34	COURSE ET MARCHE FEMININE « LA JOSEPHINE 2018 » - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA LIGUE CONTRE LE CANCER
-----------	---

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

La 4^{ème} édition de « La Joséphine », course et marche féminine, qui s'est déroulée le dimanche 30 septembre 2018, a une nouvelle fois rencontré un grand succès avec près de 12 000 participantes. La Ville a noué dès la création de « La Joséphine » un partenariat avec l'association La Ligue contre le Cancer. Ce partenariat, formalisé par une convention, prévoit notamment que la Ville soutient les actions de prévention de l'association, et en particulier les ateliers bien-être, en lui versant la somme de 5 € par inscription. L'avenant à cette convention, annexé au présent rapport, précise que 5 € sont également versés pour chaque polo "La Joséphine" vendu, et fixe le montant du versement à 59 845 € correspondant à 11 738 inscriptions validées et 231 polos vendus.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "HOCKEY SUR GLACE YONNAIS"
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

L'association Hockey sur Glace Yonnais (HOGLY) contribue fortement au rayonnement de La Roche-sur-Yon et à l'animation de la patinoire Arago avec son équipe sénior qui participe pour la troisième saison consécutive au championnat de 1^{ère} division. La préparation de ce championnat, avec notamment l'organisation de plusieurs matchs amicaux, nécessitait exceptionnellement cette année l'accès à la patinoire Arago dès la fin août, à une période où il n'était techniquement pas possible de la mettre en service.

L'association sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle destinée à compenser le coût des entraînements et des matchs amicaux organisés à l'extérieur, pour un montant total de 13.400 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

Ne prend pas part au vote : Madame Anne-Sophie Sarday

36	CONVENTION CADRE ENTRE L'ETAT, LA VILLE ET L'ASSOCIATION LE MENTEUR VOLONTAIRE
-----------	---

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de La Roche-sur-Yon soutient la création artistique professionnelle locale au travers de différents dispositifs : subventions d'objectifs et de fonctionnement, aides financières à la création et à la diffusion, mise à disposition d'un lieu de répétition et d'un lieu d'hébergement des équipes artistiques, prêt de matériel.

La Ville mène également une politique d'action culturelle ayant pour objectif la participation de tous les publics à la vie culturelle du territoire. Dans ce cadre, elle souhaite que des liens étroits se tissent entre les artistes et les habitants.

La compagnie « Le menteur volontaire », créée en 1993, compte différents comédiens formés au Conservatoire de La Roche-sur-Yon. Sous la direction artistique de Laurent BRETHOME, elle déploie une importante activité de création théâtrale à partir d'œuvres du répertoire et d'auteurs contemporains. Son travail est aujourd'hui salué au niveau national. La compagnie porte une attention particulière à la fidélisation du public local, en diffusant ses créations à La Roche-sur-Yon, en organisant depuis 2001 le festival des « Esquisses d'été » et en menant un travail d'action culturelle auprès des habitants. La qualité de la compagnie est reconnue par les partenaires institutionnels, et en particulier par le Ministère de la Culture (DRAC Pays de la Loire) qui conventionne la compagnie depuis 2009.

Suite à l'évaluation positive partagée par l'ensemble des parties, la DRAC Pays de la Loire a proposé à la Ville de poursuivre conjointement ce soutien au Menteur volontaire, sous la forme d'un nouveau conventionnement tripartite Etat-Ville d'une durée de 3 ans pour la période 2018-2020.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37	PROGRAMME DE L'ACTION INTERNATIONALE MUNICIPALE 2019
-----------	---

Rapporteur : Madame Geneviève Hocquard

Le programme prévisionnel de l'action internationale de l'année 2019 présente les projets d'animations, de coopération, d'accueils et de déplacements programmés et envisagés tout au long de l'année. Ce programme est généré à la fois par les activités de la Maison du Monde et des Citoyens, centre de ressources municipal spécialisé sur les questions internationales et l'ouverture sur le monde (également labellisé par la Commission européenne Centre d'information Europe Direct Vendée), et par la poursuite des relations et projets de partenariat, de coopération et d'amitié avec les villes jumelles, amies et partenaires de La Roche-sur-Yon. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme prévisionnel de l'année 2019 relatif à l'action internationale de la municipalité yonnaise.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38	INSTAURATION DE LA GRATUITÉ DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE DANS LE PERIMETRE DU PENTAGONE ENTRE LE 18/12/2018 ET LE 01/01/2019 INCLUS A TITRE EXCEPTIONNEL ET DEROGATOIRE EN RAISON DES MANIFESTATIONS EN CENTRE VILLE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le contexte actuel des manifestations à répétition qui se déroulent en centre ville depuis plusieurs semaines, rend l'accès et le stationnement dans le Pentagone plus difficiles, ce qui perturbe l'activité commerciale et économique de façon notoire pendant cette période des fêtes.

C'est la raison pour laquelle, compte tenu de l'urgence à apporter une réponse pour encourager les chalands à revenir en centre ville, il est proposé de façon dérogatoire et à titre exceptionnel de rendre le stationnement sur voirie gratuit dans le périmètre du Pentagone entre le mardi 18 décembre 2018 et jusqu'au 1^{er} janvier 2019 inclus.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CGCT